

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical Mercredi 11 février 2026

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1187	21	8 + 1 pouvoir	1	7

PROJET TRITON : « Transformer les déchets plastiques de la pêche en ressources »

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 11 février 2026 à 14 h 30, à SAINT-LO, à la Maison du département, salle Alexis de Tocqueville, en présentiel, sur convocation du 5 février 2026.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance

Secrétaire de séance : M. Hubert LEFEVRE

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche – titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
(**POUVOIR de M. Didier LEGUELINEL**)

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

Délégués des EPCI titulaires et suppléant :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin (*suppléant*)

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer (**POUVOIR à M. NAVARRET**)

PROJET TRITON : « Transformer les déchets plastiques de la pêche en ressources »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 11 février 2026 et le diaporama présenté en séance ;

Considérant le projet TRITON visant à structurer une filière circulaire des engins de pêche usagés et déchets d'habillement professionnels en valorisant les pratiques locales de réemploi et recyclage ;

Considérant les quatre modules composant ce programme ;

Le premier module porte sur les pratiques de réemploi, de réutilisation et de recyclage des EPU et des déchets d'habillement professionnels.

Le deuxième module porte sur la réalisation de tests à l'échelle laboratoire et semi-industrielle de recyclage des EPU.

Le troisième module porte sur l'industrialisation et la réalisation de prototypes à partir d'engins de pêche recyclés.

Le quatrième module porte sur la mobilisation des acteurs, ainsi que la dissémination et la valorisation des résultats. Une plateforme web participative sera créée pour encourager les pratiques durables, et les résultats seront diffusés.

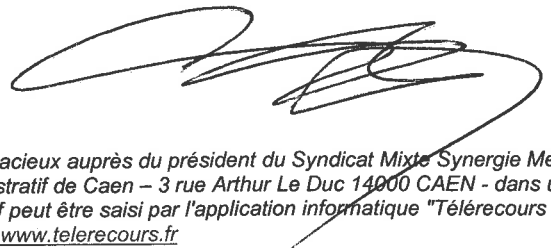
Considérant les partenaires : l'Université Bretagne Sud sera chef de file du projet TRITON et sera associée à trois partenaires : Ker Glenn SAS, la Coopération Maritime, et le SMEL.

Compte-tenu du coût prévisionnel du projet TRITON évalué à 112 636 € pour le SMEL, avec un soutien de 90 108 € sollicités auprès du FEAMPA et de l'État, dans le cadre de l'appel à projet « Projets de recherche et d'innovation pour une pêche durable » ;

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres présents, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la réalisation du projet TRITON ;
- **autorise** le président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande, conventions, ...).

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr